



390 Rue Henri Fabre
38926 Crolles Cedex

AGENT/E D'ENTRETIEN DES LOCAUX EN MULTI ACCUEIL

Référence de l'offre	Direction Enfance, Jeunesse & Parentalité – 038220700737644
Date de diffusion	09/01/2023
Nombre de poste	1
Poste à pourvoir le	Dès que possible
Date limite de candidature	29 janvier 2023
Type d'emploi	Titulaire ou contractuel – Poste permanent vacant
Type de recrutement	Mutation / Détachement / Intégration / Mobilité interne / CDD 1 an renouvelable
Cadre d'emplois	Des adjoints technique territoriaux – Catégorie C (filère technique)
Lieu de travail	Multi-accueil « la ronde des p'tits poucets » - Les Eymins - 38190 Champ-près-Froges
Temps de travail	Temps non complet (10h17 hebdomadaires – Congés annuels + RTT)
Environnement de travail	<p>La direction enfance jeunesse et parentalité de la communauté de communes Le Grésivaudan gère actuellement pour le secteur petite enfance 17 multi accueils, 9 Relais Petite Enfance et 4 Lieux d'Accueil Enfants Parents et pour le secteur enfance jeunesse, cinq accueils de loisirs. La direction comprend 300 agents environ.</p> <p>Le multi accueil « la ronde des p'tits poucets » est ouvert du lundi au vendredi de 8h à 18h. L'équipe est composée de 6 agents pour 12 places. Fermeture de l'équipement 3 semaines l'été et une semaine entre Noël et le jour de l'an.</p>
Descriptif du poste	Sous la responsabilité directe de la responsable de la structure, vous serez chargé/e de de la gestion quotidienne de l'entretien du multi accueil.
Missions	<p>1 - <u>Nettoyer les locaux et le linge</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Effectue les tâches de nettoyage des surfaces (locaux, mobilier, jeux...), aère les locaux.• Nettoie et range le matériel utilisé.• Veille à ce que le linge soit propre et disponible.• Participe aux gros travaux de nettoyage de fin d'année.• Applique et contrôle les règles de sécurité et d'hygiène dans les locaux et les espaces d'activités.• Respecte les consignes propres à la sécurité des locaux. <p>2 - <u>Veiller à la gestion des stocks</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Contrôle le niveau des stocks, réalise les inventaires, approvisionne si besoin en produits divers, alerte en cas d'anomalie. <p>3 - <u>Travailler en équipe</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Participe aux réunions d'équipe et de supervision.
Profil demandé	<ul style="list-style-type: none">• Expérience en crèche souhaitée et/ou sur ce type de poste• Maîtriser les règles d'hygiène, de sécurité et les techniques d'entretien• Savoir gérer des stocks• Transmettre les informations et observations aux personnes concernées
Spécificités du poste	<p>Travail sur 5 jours – 2 heures par jour.</p> <p><u>Horaires flexibles</u> (intervention en fin de journée à partir de 17h45 ou en début de matinée avant 08h00 ; à définir ensemble).</p>

Rémunération	Salaire minimum par mois pour un temps complet de 1707.20 € brut (échelon 1) + 290 € brut prime fonction + prime complémentaire équivalente à 1/12 ^{ème} de la rémunération.
Avantages	RTT, participation transport, participation mutuelle santé (labélisation), participation à la prévoyance (si adhésion contrat en cours), prise en charge d'adhésion au Comité Nationale d'Action Sociale (CNAS), adhésion possible au Comité d'œuvres Sociale interne (COS).
Procédure	Envoyer candidature (lettre et CV) en remplissant le formulaire en ligne à l'adresse suivante : http://www.le-gresivaudan.fr/115-offres-d-emplois.htm ou par courrier à communauté de communes Le Grésivaudan 390 Rue Henri Fabre 38926 Crolles Cedex – Direction Ressources Humaines ou par mail à recrutement@le-gresivaudan.fr
Règle statutaire	Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emploi correspondant, ils pourront être pourvus par des agents contractuels sur la base des articles 3-3-2° ou 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.
Travailleurs handicapés	Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.